



Union des Clubs, Musées  
et Professionnels  
des Véhicules Anciens  
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue  
d'Utilité Publique  
par décret  
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

## FLASH INFO N°98 du 6 février 2017

### Le point sur les restrictions de circulation avec la Mairie de Paris

Chers Amis,

Un récent arrêté de la Mairie de Paris, précise que l'exemption de circulation dont bénéficient les Véhicules en carte grise de collection est accordée pour une période de 3 ans.

Après que nous leur ayons posé la question, nos contacts à la Mairie nous ont précisé qu'il était dans leur intention de renouveler à terme cette exemption.

En soi c'est une bonne nouvelle qui ne peut que nous réjouir.

Toutefois gardons-nous de tout triomphalisme, car cela ne se fera évidemment pas de façon automatique, mais en fonction des résultats de trois ans d'observation par la Mairie de Paris sans que l'on en connaisse à ce jour les critères d'appréciation.

La Mairie, avec laquelle nous sommes depuis l'origine du décret en contacts réguliers, nous rappelle :

- Que l'arrêté instaurant la zone à circulation restreinte dans Paris a lui-même une durée limitée à 5 ans (début juillet 2016 - fin juin 2021).
- Qu'un nouvel arrêté devra donc être pris pour pérenniser l'instauration de cette ZCR.
- Que cette étape impliquera de nouvelles discussions notamment concernant les dérogations.
- Qu'il est effectivement prévu de poursuivre la dérogation pour les véhicules de plus de 30 ans, dont la carte grise porte la mention « collection ».
- Que le résultat des évaluations des mesures mises en œuvre au cours de cette mandature, permettront d'orienter ses décisions.
- Que la dérogation qui nous concerne prendra fin mi-janvier 2020.
- Que les prochaines élections municipales auront lieu courant 2020 et que de ce fait l'actuel exécutif ne peut s'engager à ce jour sur ce qui sera fait lors de la nouvelle mandature.

Il y a donc loin de la coupe aux lèvres et c'est bien sur la façon dont les parisiens ayant des véhicules en carte grise collection vont se comporter, notamment lors des pics de pollution, où le civisme le plus élémentaire commande de laisser nos belles au garage, qui décidera du maintien ou pas de l'exemption que la FFVE est fière d'avoir obtenu par le dialogue.

Concernant notre demande d'allègement pour les Youngtimers, la Mairie de Paris souhaite nous rencontrer pour nous soumettre le questionnaire qui était en projet et leur servira à mieux connaître les habitudes d'utilisation de leurs véhicules par les parisiens concernés. Un rendez-vous a été pris pour le 28 Février, nous vous tiendrons bien évidemment au courant.

Bien cordialement,

Alain GUILLAUME  
Président

*Le Flash Info FFVE : à diffuser sans modération...*  
**Egalement sur [www.ffve.org](http://www.ffve.org) rubrique Publications Actualités**